

# Conseil Scientifique CNRS 27-28 mai 2013

## Compte-rendu des élus du conseil

### Rappel de la composition du Conseil scientifique

[:http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance\\_116](http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116)

#### Remplacement de membres nommés de CSI.

Le CS a approuvé les nominations (proposées par les directeurs d'Institut) de :

- Sylvain Allano, au CSI de l'INSIS
- Anne Lefèvre-Schul, au CSI de l'IN2P3
- Jean-Nicolas Haas, au CSI de l'INEE
- Hannibal Onero, au CSI de l'INS2I

**La politique de site du CNRS** (présentée par Joël Bertrand, DG délégué à la science + Jean-Noël Verpeaux, dir. appui à la structuration territoriale de la recherche), et en même temps

**Avis du CS sur la participation du CNRS aux IDEX**, présenté par Nicolas Castoldi, dir. des affaires juridiques au CNRS.

La direction : un partenariat renforcé avec les universités a été décidé sur son principe il y a 3 ans ½. Souhait : réduire de >100 à 20-30 le nombre de sites sur lesquels des *conventions de site* seraient signées entre CNRS et établissements universitaires. Parmi eux, les 8 + 2 IDEX étaient destinés à faire émerger de grandes universités de recherche, de niveau international. Cette politique n'est pas tombée du ciel et a été préparée par plusieurs dispositifs (RTRA, campus et même CPER). La réduction du nombre de convention devrait s'accompagner d'un gain en "consistance scientifique" et permettre au CNRS "d'opérer des choix". JNV entend par là ne pas soutenir partout toutes les disciplines.

*Remarque (les commentaires des rédacteurs ou de membres du CS seront en italiques) : ces structures, qui ont été demandées par le gouvernement précédent, sont mises en place dans un contexte de pénurie budgétaire très défavorable à la coopération.*

Au niveau national, les **politiques de site** sont suivies par les DSR (Dir scientifiques référents). Le CNRS restera présent sur des sites de taille plus modeste, éventuellement en réseau. JN. Verpeaux préfère le terme « politique d'ancrage territorial » à politique de site. C'est fait en liaison avec les régions grâce au processus S3 (Smart Specialization Strategy). *Let's all speakglobish !*

Exemples. Première convention de site signée avec Bordeaux-Aquitaine, avec Pau, 7 établissements universitaires. Les signataires ont identifié les points forts existants, les priorités scientifiques à afficher. Le suivant sera Clermont-Ferrand, la convention sera signée mi-juin 2013.

Ces politiques de site seront soutenues par des délégations de recherche (*combien ? qui décide ?*), ainsi que des programmes PEPS (200 K€ par site, pour le CNRS ; autant pour les partenaires).

Pour les **délégations de recherche** (accueil en délégation d'universitaires pour un an), le CNRS finance ~500 équivalents homme-an (pour ~1000 demandes, surtout en mathématiques et en Sciences Humaines et Sociales, où les effectifs des universitaires sont beaucoup plus élevés que les CNRS). Suivant les Instituts, l'avis des sections a été demandé parfois, mais pas toujours et la direction déplore la mauvaise organisation de cette procédure cette année. Auparavant, la répartition était disciplinaire. Maintenant, ce sont les DSR qui s'en serviront pour piloter leur politique de site.

*Rem : cette sélection est réalisée à la va-vite, de manière opaque, et ce, depuis des années, ce qui est problématique si c'est un outil "stratégique" pour la politique de site du CNRS. Par ailleurs, 500 accueils en délégation semble un nombre élevé au regard des recrutements par concours (307).*

**Politique de site ou nationale ?** Qui décide, et comment le faire ? Pour 2013, les 220 postes d'ITA au recrutement (dont 37 au titre Sauvadet) sont tous fléchés. Sur les postes de chercheurs, 10 sont fléchés et 40 coloriés. Pour les recrutements chercheurs, le processus jury d'admissibilité puis

d'admission est suivi dans 99% des cas, indépendamment des politiques de site (*c'est TB ainsi, mais cela signifie donc que le recrutement des chercheurs n'est pas un outil pour orienter une politique de site*).

*Remarque : le risque, pour les politiques de site, est de se contenter de maintenir les grandes masses sans faire réellement de politique scientifique. La politique scientifique de soutien à l'émergence doit être fine, proche du terrain ; ce n'est pas du pilotage des grands secteurs.*

*Question : qu'est-ce que les IDEX ont apporté de positif à la qualité de la science française ?*

Réponse : il y a eu un jury international qui a validé ces IDEX...

*Remarque : Dans les IDEX (investissements d'avenir), le CNRS est prié de contribuer ; a-t-il reçu des moyens spécifiques pour cela ? Dans un projet de contrat IDEX Paris-Saclay, il y a bel et bien un engagement du CNRS à contribuer à un certain nombre de postes (CR ou ITA), sur des priorités décidées par la gouvernance de l'IDEX.*

Réponse de N. Castoldi : Le CNRS n'a encore pris aucun engagement juridique vis-à-vis des IDEX. Ce le sera lors de la signature des accords de consortium par tous les partenaires. Jusque là, seul l'établissement porteur a signé. L'engagement du projet de l'IDEX Paris-Saclay était irréaliste, car il était contradictoire avec d'autres textes régissant l'emploi au CNRS. (*C'est troublant de mettre sa signature sur un document incohérent...*)

**Politique d'embauche** : le remplacement des seuls départs à la retraite (et non des mobilités vers d'autres corps ou décès) a abouti à réduire de 80 les effectifs du CNRS.

A la fin d'un long débat, et seulement alors, 3 questions ont été posées au CS.

Q1 : est-ce que le CS approuve la présentation qui nous a été faite de la politique de site du CNRS ?

Sachant que c'est une consultation obligatoire (qui doit avoir eu lieu avant signature), mais dont le résultat (approbation ou désapprobation) n'oblige pas le Président du CNRS.

Q2 et 3 : est-ce que le CS approuve la participation du CNRS à Saclay et Amidex ?

Assez longue discussion sur la possibilité qu'a le CS de répondre à ces questions, avec les éléments dont il dispose (documents envoyés en vrac, avec une note de la direction du CNRS lacunaire).

*Remarque : Ces éléments étaient à l'évidence très insuffisants. Une intervention résume assez bien les débats : une réponse avec vote du CS constituerait une évaluation bâclée, qui donnerait une réponse étant donné le manque d'éléments, ce ne serait pas sérieux. Le CS souhaiterait de plus pouvoir dissocier les questions sur la politique de site et sur les IDEX.*

Le CS n'est pas assez informé, il a besoin d'informations complémentaires sur le contenu scientifique et la politique RH de ces IDEX. Son président Bruno Chaudret demande de surseoir au vote.

La direction insiste : il faut un vote, et on peut changer la question si nécessaire... Il nous est rappelé que cela n'engage pas à grand-chose, puisque, sur l'emploi, le seul engagement du CNRS est de maintenir sur 4 ans 50% de la masse salariale actuelle (postes statutaires) soit ~3200 ETPT sur l'IDEX Paris-Saclay).

Nouvelle question :

Après de nombreuses tergiversations sur l'intitulé de la question, la Direction revient à la formulation prévue initialement : « Etes-vous pour ou contre la stratégie scientifique de site du CNRS telle qu'exposée par la direction et la participation du CNRS aux IDEX ? ». Les deux autres questions prévues (sur les IDEX de Saclay et d'Aix-Marseille) ne sont pas mises au vote, le CNRS s'engageant à faire des points d'information (sans vote) sur tous les IDEX à venir.

Certains collègues quittent la salle pour manifester leur refus de vote. D'autres restent en séance, en refusant de voter.

Le résultat du vote montre que le CS a marqué son désaccord.

2 pour, 6 contre, 5 abs, 5 refus de vote

Le lendemain, deux recommandations sont votées par le CS.

**Présentation du projet Planck**, par Jean-Loup Puget, DR CNRS, Institut d'astrophysique spatiale  
Infinité de l'univers, proposée par Giordano Bruno.

Existence de l'expansion de l'univers : Hubble 1929.

La distance d'une galaxie estimable par sa couleur (redshift, décalé vers le rouge)

Singularité initiale : au moment du big-bang, il y a 13.8 milliards d'années, univers 300 millions de fois plus petit, et faisant 1 milliard de degrés. Proposé dans un article du 1er avril 1948, ça avait l'air d'une blague, de Gamow. Prédiction vérifiée 65 ans plus tard !!!

L'expansion dont on pensait qu'elle devait ralentir, en réalité accélère. Pour l'expliquer, aujourd'hui, il faut faire appel à des notions comme l'énergie noire, et la matière noire.

Cartes du ciel, du fond cosmologique, obtenu avec l'observatoire Planck, en superposant 9 fréquences (entre 30 et 1000 GHz). Tp extrêmement uniforme (différence = 1 millionième de degré). Même carte établie par les USA avec WMAP. Cette carte permet aussi de retrouver des galaxies qui ont disparu mais ont dévié les rayons lumineux.

Reste à comprendre des questions sur la phase primordiale. Un modèle important, c'est le paradigme de l'inflation, qui peut expliquer expansion accélérée. Et à détecter des ondes gravitationnelles primordiales, prédites comme ayant été générées lors de la phase d'inflation : manip de détection en cours.

Coût de l'appareil : 170 M€ (CNES et CNRS 50/50). 2 tonnes, 4m de diam, envoyé à x km de la terre, avec détecteur refroidi (technologie Institut Neel, Grenoble) à 1°K. 600 chercheurs, des centaines d'ingénieurs, 100 instituts, 17 pays.

**Point sur « les fondamentales »**, par Brigitte Perucca, dir de la communication au CNRS

Forum grand public, qui se tiendra à la Sorbonne du 14 au 16 novembre 2013, ouvert par la nouvelle médaille d'or du CNRS, et clos par le point de vue des industriels sur les innovations de rupture.

Partenaires : Ville de Paris, région Ile de France, entreprises qui ont des accords avec le CNRS (Safran, Air liquide).

Entre les deux, des débats sur de grandes thématiques (Océans, Cerveau, planète Terre, Univers, L'origine de la vie, Le sexe est-il social ?, Paris 2030).

Des grands défis actuels (nombreux thèmes).

Les rendez-vous politiques :

L'économie du savoir sauvera-t-elle le monde ?

Le temps de la recherche est-il compatible avec le temps politique ?

Des projections de film, des flashes d'histoire (sur la sérendipité)

Plan communication (affichage, réseaux sociaux et médias).

*Remarque : attention à ne pas faire une présentation "blingbling" de la recherche, uniquement avec des grands noms prestigieux et médaillés, en oubliant la dimension essentiellement collective du travail de recherche (ingénieurs et chercheurs, petites mains des collectifs de recherche, qui permettent à ces grands scientifiques de trouver). Ne pas oublier les associations qui font déjà un travail de vulgarisation scientifique et à laquelle les laboratoires sont déjà associés.*

*Remarque : initiative excellente, mais qui s'inscrit dans un contexte politique et législatif dans lequel le soutien à la recherche fondamentale semble très insuffisant à la majorité de la communauté scientifique. Rep : Ce n'est pas à la Direction du CNRS de prendre partie. Néanmoins, les invitations ont tenté de préserver la pluralité des opinions.*

*Attention à ne pas oublier la recherche en SHS, et par exemple la notion "économie du savoir" très utilisée par les politiques et discutée au sein des chercheurs. Les MSH ont-elles été associées ? Non*

*Remarque des représentants de l'industrie : faire de l'information en amont, car pour l'instant, ils ne sont pas au courant de cette initiative et n'ont pas été sollicités.*

*Remarque des membres étrangers : Tout en français ? Oui, pour cette première édition ; on verra pour les suivantes.*

*Remarque finale du pdt du CS : Le CS aurait pu être plus étroitement associé à cette initiative*

**Le CNRS à l'international**, prés par Minh-Hà Pham-Delegue (Dir. Europe de la recherche et coopération internationale, DERCI)

Le CNRS est une « marque » connue, par la quantité et la qualité de sa production. Nombreux chiffres donnés, dont : plus de 25.000 publications annuelles, plus de 50% de publications avec un co-auteur étranger, premier organisme dans les ERC et 16% des chercheurs CNRS sont étrangers. Pour les recrutements actuels, ~30% des recrutés sont étrangers. Parmi les objectifs :

- Accompagner le développement scientifique des BRICs (Brésil, Russie, Inde, Chine)
- Participer à l'essor de pays « à fort potentiel de mobilité d'étudiants ».

DERCI = Direction Europe de la Rech et Coop Internationale, avec 11 bureaux à l'étranger (dont un nouveau à Malte, qui était à Tunis avant...)

Dispositif européen, avec un bureau de Bruxelles (3 permanents + 1 CDD pour veille et lobbying)

RCE = réseau de correspondants Europe, qui négocie notamment avec l'agence ERCEA (sur la question des éméritats ou des primes ISFIC) et prépare la position du CNRS dans Horizon 2020 (budget Recherche Europe, <http://ec.europa.eu/research/horizon2020>)

PCN : 21 points de contacts nationaux pour le 7<sup>e</sup> PCRD (sensibiliser, informer, orienter). Le CNRS en anime 3.

IPE : réseau des Ingénieurs Projets Européens (10, surtout des CDD, pour 118 demandes d'aide au montage), spécialisés dans le montage de projet. Contact : [demandeipe@cnrs-dir.fr](mailto:demandeipe@cnrs-dir.fr)

Suite à une question, justification de la flexibilité et du turn-over (CDD pour des jeunes diplômés), car risqueraient d'être happés par d'autres tâches dans les délégations régionales et seraient plus au fait des évolutions récentes... (*sic*)

INCO : programmes de coopération de la CE avec des pays hors CE.

Actions : 112 GDRI, 30 UMI (unités mixtes internationales, dont 9 en maths), 27 UMIFRE (accords avec MAE, transformation des instituts français à l'étranger, souvent en SHS et bassin méditerranéen)

Participation à la DGRI (Direct Gén pour la Rech et l'Innov du MESR), aux Alliances, au programme INCO, contacts avec l'ANR etc...

*Plusieurs questions autour de : que fait le CNRS pour aboutir à une simplification des exigences administratives paperassières de l'Europe ? Rapports au format aussi contraint qu'absurde, feuilles de temps très stricts pour les personnels et même les appareils, etc... (ERC, Eranetetc...). Le CNRS transmettra, mais a été échaudé par l'audit qui lui a été imposé par l'Europe (et les pénalités qu'il a du rembourser aussi...) Besoin d'harmoniser procédures et frais de gestion du CNRS et Universités, sinon concurrence de fait. Une lettre des porteurs ERC a été envoyée à Fuchs.*

*Remarque : la classification des revues (par Scopus, WOS, etc.) écarte nombre de revues françaises en SHS pourtant largement appréciées à l'international. Cela pose de gros problèmes aux éditeurs français et aux laboratoires et chercheurs publiant dans ces revues. Le CNRS pourrait-il intervenir sur cette question ?*

*Remarque: admiration de l'action du CNRS pour les pays émergents action qu'il faut promouvoir et où le CNRS pourrait jouer un rôle de leader européen et de coordinateur. En Angleterre, on ne soutient pas la recherche dans les pays en voie de développement, avec l'argument de la qualité comparable, mais c'est une erreur de métrique, il faudrait tenir compte de la « qualité à venir ou potentielle ».*

*Remarque : Tout en félicitant le CNRS pour les possibilités de coopérations internationales relativement souples et simple que sont les projets bilatéraux et les PICS une question soulève le manque de retours aux porteurs de projets suite aux évaluations des projets soumis. C'est contraire aux bonnes pratiques scientifiques et mérite d'être corrigé de façon à aider les projets en devenir.*

*Question* : Une autre question a porté sur les difficultés croissantes dues aux questions de sureté (délais dans les demandes de missions et d'accueils ; nombreux refus d'accueils). MHPD confirme, il y a là des contraintes extérieures au CNRS dont il faut tenir compte et qui sont parfois antagonistes avec les objectifs de développement des coopérations internationales.

### **La médiation au CNRS**, prés par Maïté Armengaud, médiatrice du CNRS

La médiatrice accepte toutes les saisines, après que les circuits habituels de résolution des conflits ont été en échec. Arrivée depuis janvier 2011: 161 saisines en 29 mois, dont 58 chercheurs, 70 ITA, 18 contractuels (dont des doctorants en grande difficulté) et 8 personnes non CNRS. Son travail implique de nombreux déplacements à travers la France (900 personnes rencontrées), sur les lieux des problèmes dont elle a été saisie (elle est basée dans le Sud).

Les demandes les plus fréquentes viennent de l'INSB et de l'INSHS. Trois types de différends : administratifs, relationnels et scientifiques (dont périmètres).

M.A. considère aussi son rôle comme devant alerter la direction sur des sujets devenant problématiques, faire des préconisations concernant la prévention. Les rapports de la médiation sont un indicateur de la barométrie sociale. Son action n'est pas seulement curative mais exerce également une microinfluence. M.A. a ainsi mis en place « l'obligation de réponse » aux questions posées par la médiatrice. Elle a aussi obtenu de ne pas limiter la question des conditions de travail aux seuls risques psycho-sociaux.

Avant d'être médiatrice, M.A. a travaillé à la DRH en Midi-Pyrénées sur la question de la souffrance au travail. Elle a alors commencé une étude (qui continue), mise en place d'un observatoire social sur les changements en cours dans le monde de la recherche, environ 50 personnes représentant les différentes catégories de personnels. Réalisations : un film, une plaquette, un abécédaire, des interventions dans plusieurs délégations. Contrairement aux responsables RH qui ont tendance à pathologiser et orienter vers les médecins, elle ancre son action dans les transformations des organisations de travail, notamment avec la montée des contrats de recherche, qui modifient les conditions de travail et peuvent générer ces souffrances, dévalorisations et tensions. Elle travaille avec de nombreux interlocuteurs, les RRH, les représentants syndicaux, les médiateurs des autres organismes, etc.

*Remarque* : certains post-docs ne font pas part de leurs problèmes, de crainte que leur saisine puisse avoir des conséquences négatives sur leur carrière (réussite à un concours).

*Question* : quel lien avec le comité d'éthique du CNRS ? Est membre invité, échange sur des sujets communs comme la propriété intellectuelle, le plagiat, donc fait remonter des cas concrets. Fait un rapport, avec des extraits pour leur champ de réflexion

Réponse très claire : en aucune façon les informations qui lui sont données ne sont transmises à la direction, elle ne dépend pas de la DRH et conserve toutes les informations pour elle.

*Question* : pourquoi les organisations syndicales font elles appel à vous ?

Parfois elles ont aussi l'impression de ne pas être écoutées

*Question* : composition des cellules de veille sociale dans les délégations régionales ? Rep : elles sont toutes différentes. Il serait souhaitable qu'elles soient homogénéisées et que leur fonctionnement soit plus transparent. Cela passe notamment par la formation des intervenants.

*Remarque* : le nombre de saisines, bien qu'en augmentation, reste assez modéré. L'information des agents ne pourrait-elle pas être améliorée ?

### **Evaluation et Comité National**, présenté par Philippe Büttgen, président de la CPCN.

Philippe Büttgen présente les modifications possibles du système d'évaluation de la recherche française dans le contexte du vote de la loi Fioraso au parlement le même jour, partira ensuite au Sénat, fin du processus législatif début juillet.

Article 49 : suppression Aeres, remplacée par HCERES, Haut Conseil d'Evaluation

Q° : quelle modification pour évaluation des laboratoires ? (pas celle des personnels)

2 avancées de l'Aeres : généralisation de l'évaluation par comités de visite (avancée pour équipes universitaires) + comparaison possible entre recherche dans EA et dans UMR

3 défauts originels de l'Aeres : légitimité (pairs uniquement nommés) + structure pyramidale (remplace un parlement scientifique par une administration : nomination en cascade, du directeur, qui nomme les délégués scientifiques et les experts) + découpage par domaine scientifique singulier (alors que UMR souvent rattachés à plusieurs sections du Comité National)

Le risque est l'éclatement du système national d'évaluation, avec le développement de l'auto évaluation par les 30 communautés d'établissements (regroupements régionaux), dont le Haut Conseil ne validerait que les procédures formelles... -> est-il profitable pour les UMRs d'être évaluées par une myriade d'acteurs ?

Autre proposition de la CP-CN pour refonder l'évaluation des UMR, note envoyée en janvier, sections du CNU et sections du Comité National = vivier d'experts, dans leur rang et en dehors de leur rang. Ils préservent le cadre national de l'évaluation des labos et la comparabilité entre différents types d'unité.

*Remarque : défauts de l'Aeres étaient aussi de séparer évaluation des individus et des labos + écarter les représentants ITA qui apportaient une autre vision à l'évaluation + attribuer une ou plusieurs « notes » (exercice de métrique qui réduit la complexité des structures de recherche)*

Le CS vote une recommandation sur le maintien du système national d'évaluation.

### **Présentation de Signalisation cellulaire, molécules et pathologies**, par A. Israël

A. Israël présente les acteurs mis en jeu lors de la signalisation cellulaire. La configuration tridimensionnelle des protéines est peu prédictible et joue un rôle primordial. La voie NfκB est un élément de réponse au stress. L'activation de cette voie rend les cellules résistantes à l'apoptose (mort cellulaire programmée). Les virus, les bactéries, des hormones et le stress allument ce signal, qui lui, active de multiples gènes et provoque des dégénérescences cellulaires. Les protéines impliquées subissent ces modifications post-traductionnelles qui influencent leur activité, leur localisation et leur spécificité.

Il existe des syndromes cliniques qui ont été associés à des mutations dans cette voie de signalisation. L'étude de ces patients a permis de mieux comprendre les mécanismes mis en jeu et de découvrir de nouveaux rôles.

### **Présentation des TGIR, Très Grandes Infrastructures de Recherche** par François Bonnarel

L'union européenne a défini une feuille de route en 2008, ESFRI et Ministère recherche => 46 TGIR (600 millions d'euros), pour être leader dans l'Europe des infrastructures, soutenir la recherche fondamentale et le développement économique (DGRI – RGPP), réflexion sous Sarkozy validée par Fioraso.

Pilotage centralisé, suivi opérationnel par DGRI, Comité directeur et Haut conseil des TGIR (2012)

Budget CNRS : 102 m€ TGIR / 135 m€ IR, avec sociétés civiles ou étrangères

Pb : arbitrage de moyens en réduction, que financer : les TGIR ou le soutien de base de labos ?

Ex : TGIR IRAM (radio-astronomie millimétrique), 8 millions salaire + 3 millions fonctionnement, le CNRS apporte 47% du fonctionnement, . Un comité scientifique de 10 personnes, mais pas de comité d'utilisateurs ; le CNRS a 1 représentant au Conseil d'Administration.

Ex : le TGIR Adonis en SHS, est en crise depuis 2010, numérisation de ressources et d'articles, était dupliquant par rapport à d'autres structures, redéfinition de ses objectifs sur diffusion des bonnes pratiques, grilles d'archivage et préservation des données et portail des ressources numériques (Isidore). Hébergé par IN2P3, il est basé sur des CDD pour le développement. Fusion avec Corpus (réseau de personnes) pour devenir Huma-Num.Progedo maintenu comme TGIR (accès aux bases de données quanti).

## RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Les recommandations suivantes ont été discutées et votées. Leur version officielle sera disponible à l'adresse suivante : <http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recomman.htm>

### **Recommandation du CS du CNRS sur la politique de site**

Le conseil scientifique reconnaît l'importance d'une politique de site dynamique s'appuyant sur les forces de recherche en présence, sur le contexte local et les structures universitaires, les écoles et les partenaires économiques et sociaux. Dans sa politique de site, le Conseil scientifique recommande au CNRS de prendre une part active à la définition de la stratégie scientifique des sites et de poursuivre, comme il l'a toujours fait dans le passé, son implication et son soutien à ses unités de recherche tout en appuyant les dynamiques de développement les plus adaptées à l'environnement local avec comme objectifs :

- (1) le développement de la recherche libre et de la qualité scientifique,
- (2) le rayonnement des unités de recherche et des organismes partenaires de ces unités,
- (3) l'amélioration de la formation supérieure par l'implication des unités dans les activités éducatives et notamment celles qui peuvent s'appuyer sur la recherche,
- (4) l'insertion des unités dans le milieu économique, social et culturel et le renforcement des partenariats avec les entreprises et les autres organismes de recherche autour de projets communs d'envergure,
- (5) le transfert des résultats et la valorisation de la recherche pour améliorer la compétitivité économique de la France.

Dans tous les cas, le Conseil scientifique recommande d'optimiser l'utilisation de ses moyens pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

### **Recommandation du CS du CNRS sur la signature de conventions avec les IDEX**

Les IDEX pouvant être un élément spécifique de la politique de site, le CS considère qu'il ne pourra donner un avis sur les projets de signature de conventions entre le CNRS et les IDEX qu'après un examen des documents définissant et évaluant la stratégie scientifique des IDEX et un débat avec des responsables de ces structures et des parties prenantes. Le conseil considère qu'il est souhaitable d'organiser ce type d'examen avant toute signature de conventions par le CNRS.

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

### **Recommandation du CS du CNRS pour PinarSelek**

Le conseil scientifique du CNRS a pris connaissance de la condamnation à la prison à vie de la sociologue turque Pinar Selek, actuellement inscrite en doctorat à l'Université de Strasbourg et qui effectue ses recherches dans une UMR de cette université. Auteure dès son master de plusieurs études sur les personnes en situation de marginalité en Turquie, études qui ont donné lieu à publication, Pinar Selek s'est également intéressée à la question kurde, ce qui lui a valu les foudres de la police et du pouvoir turcs. Après son refus en 1998 de donner ses sources dans les milieux kurdes, elle fut accusée d'un attentat fictif, condamnée, emprisonnée, puis acquittée, et enfin à nouveau condamnée à l'issue d'un parcours judiciaire inacceptable. La liberté de la recherche et de l'enseignement n'ont pas de frontières et ne supportent pas d'exception. C'est en leur nom que le

conseil scientifique demande à la présidence du CNRS, de prendre publiquement position pour cette chercheuse et de demander son acquittement, la fin de toutes poursuites à son encontre et les conditions de sa liberté de mouvement et de travail en Turquie comme ailleurs."

Contre : 0 - Abs : 0 - Pour : Tous

### **Emploi scientifique : adresse à Madame la Ministre Geneviève Fioraso**

La situation de l'emploi dans les universités et organismes de recherche souffre aujourd'hui de la conjonction de quatre facteurs :

- La situation économique globale qui peut conduire à une réduction des embauches dans les entreprises, notamment pour les docteurs
- La diminution brutale, mais qui aurait dû être prévue, du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui va s'accroître dans les années à venir (chute d'environ 40% du nombre de postes libérés en 2014 pour CNRS et universités)
- Le nombre considérable de personnels présents dans les universités et laboratoires de recherche ayant un statut précaire (plusieurs dizaines de milliers).
- Les difficultés budgétaires des organismes et universités liées d'une part aux baisses de la subvention d'état et à l'absence d'anticipation pour la prise en compte du « glissement vieillesse technicité » et des pensions et, d'autre part, au passage aux compétences élargies pour les universités

Cette situation budgétaire conduit, pour le moment, le CNRS à ne pas remplacer tous les départs mais seulement les départs à la retraite. Ceci se traduit par une baisse du nombre d'emplois et une réduction forte du taux de recrutement (-25% entre 2010 et 2013). De même, la situation de l'emploi est difficile ou bloquée dans les autres organismes de recherche. Enfin, les mille postes annoncés n'enrayeront pas la décroissance des emplois dans les universités qui sont dans l'incapacité de pouvoir leur plafond d'emploi, faute de moyens.

Cette situation crée les conditions d'une catastrophe annoncée et plonge dans le désarroi toute une génération de jeunes chercheurs.

Le Conseil Scientifique du CNRS qui a accueilli avec enthousiasme Madame la Ministre lors de sa prise de fonction ne peut passer sous silence la catastrophe qui se prépare en terme d'emplois, catastrophe qui aura un impact négatif durable sur la recherche, l'enseignement supérieur, la science française et par voie de conséquence l'économie française. Ni la direction du CNRS, ni le ministère ne semblent prendre la mesure de ce qui se profile.

Dans ces conditions, le Conseil Scientifique du CNRS demande, conformément au texte signé en novembre 2012 lors des Assises conjointement par la direction du CNRS et le Comité National de la Recherche Scientifique (représenté par son instance de coordination, le « C3N »), « un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche » qui soit intégré dans une loi de programmation budgétaire.

Il demande à Monsieur le Président du CNRS de porter avec force cette adresse auprès de Madame la Ministre.

Le Conseil Scientifique du CNRS demande solennellement à Madame la Ministre de prendre en compte cette adresse pour que son nom ne reste pas associé à une génération sacrifiée.

Votée à l'unanimité, 29 mai 2013.



### **Recommandation du CS du CNRS au sujet des TGIR**

Le conseil scientifique du CNRS souligne l'importance des infrastructures de recherche pour le développement scientifique dans toutes les disciplines. Il reste attaché au principe de gratuité des services des TGIR pour les équipes de recherche, un principe qu'il considère comme essentiel pour assurer une utilisation ouverte des moyens attribués par l'état. L'allocation de moyens par les TGIR devant se faire sur la base de la qualité scientifique des projets de recherche proposés.

Le conseil scientifique estime que l'objectif de service aux entreprises, mentionné dans la stratégie nationale pour les infrastructures 2012-2020 est important mais il considère que la priorité doit rester à la recherche scientifique.

Le conseil scientifique préconise une amélioration des liens entre les TGIR et IR opérés par le CNRS et les instances scientifiques de ce dernier ainsi qu'une généralisation de l'évaluation de l'activité des TGIR qui devrait être réalisée de façon indépendante de ces structures.

Le conseil scientifique recommande une meilleure prise en compte des coûts de fonctionnement des TGIR par le ministère lors de la préparation du budget de l'organisme. Les TGIR ne doivent pas avoir à s'appuyer sur l'accroissement de leurs ressources propres par essence aléatoires. Le CNRS devrait pouvoir assurer le financement du fonctionnement des TGIR sans que cela se fasse dans le cadre d'un arbitrage au détriment du soutien de base des unités.

Adoptée

### **Recommandation du CS du CNRS au sujet de l'évaluation**

Le Conseil scientifique du CNRS prend acte de la suppression de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et de son remplacement par un Haut Conseil de l'évaluation (HCERES). Cette décision, pour être réellement significative, devra permettre la reconstruction d'un système d'évaluation scientifique indépendant et non bureaucratique.

Au vu des dispositions du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (art. 49, 2°), le Conseil s'inquiète toutefois d'un risque d'éclatement de l'évaluation des unités de recherche. La complexité du dispositif actuellement prévu laisse craindre une évaluation des UMR morcelée entre le Haut Conseil et les instances d'évaluation élues de la communauté scientifique (Comité national de la recherche scientifique, commissions scientifiques spécialisées des organismes de recherche). Le nouveau dispositif risque d'abandonner l'évaluation à l'initiative et aux intérêts des acteurs locaux, au détriment d'une vision nationale.

Le système de recherche français repose sur la coopération des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche. Son évaluation, pour être indépendante, doit permettre une comparaison à l'échelle nationale. Les instances nationales d'évaluation définies dans le Code de la recherche et le Code de l'éducation sont les mieux à même de la conduire.

Adoptée